

# CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

## 1947 — 1977

Valeur : 0,80 F  
Couleurs : sépia, bistre jaune,  
brun Van Dyck  
50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce  
par Albert DECARIS  
Format vertical 22 x 36  
(dentelé 13)

### VENTE

anticipée, le 22 octobre 1977, à PARIS;  
générale, le 24 octobre 1977.

Le Conseil économique et social, création originale du droit français, est né d'un courant d'idées favorable à une représentation institutionnelle des intérêts économiques et sociaux. La Constitution de 1946, puis celle de 1958 ont investi cette assemblée d'une double mission : favoriser le dialogue entre les catégories socio-professionnelles, participer à l'élaboration de la politique économique et sociale du gouvernement, dont elle éclaire les décisions par ses avis. Non seulement elle intervient obligatoirement dans l'élaboration du Plan et des lois de programme, mais elle peut en outre être saisie par le gouvernement ou se saisir elle-même de toute question relevant de sa compétence; celle-ci, très vaste, couvre tout le champ de l'activité économique et sociale du pays. Le Conseil

économique et social comprend deux cents membres dont près des trois quarts sont désignés directement par les organisations syndicales et professionnelles. Il a été successivement présidé par Léon Jouhaux, prix Nobel de la paix (1947-1954), puis par Émile Roche (1954-1974). Depuis 1974, son président est M. Gabriel Ventejol. Outre l'intérêt que présentent ses travaux, qui font l'objet d'une publication au *Journal officiel*, et ses débats, dont l'opinion est informée par la presse, la radio et la télévision, le Conseil économique et social « assemblée de la Nation au travail » a le mérite d'être le lieu où se rencontrent librement, et sur un pied d'égalité, les représentants des forces vives du pays.

